

et particulièrement celles dans les townships de l'Est, dans le *Bas-Canada*, et nous nous occuperons à pourvoir aux moyens d'ouvrir une communication intérieure entre *Kingston* et l'*Ottawa*.

Nous ne manquerons pas de nous occuper de l'amélioration de la loi des milices, et à la rendre uniforme dans les deux sections de la Province.

C'est avec plaisir que nous apprenons l'état florissant du revenu, et que par une sage législation et une économie judicieuse, il y a lieu de croire qu'il pourra le devenir encore d'avantage.

Nous recevons avec satisfaction les gracieuses déclarations de Sa Majesté au sujet de la Liste Civile, et tout en partageant l'opinion de Sa Majesté relativement aux objets que la Législature Impériale a eu en vue en établissant ces dispositions par la Liste Civile, nous nous réjouissons de voir que Sa Majesté a exprimé son entière persuasion que ses fidèles sujets en Canada, lui prêteraient leur concours pour effectuer ces objets, et que Sa Majesté serait bien aise d'être redevable à la libéralité spontanée de son peuple canadien des moyens de parvenir à ce but. Nous concourrons de bon cœur dans toute disposition qui tendra à mettre Sa Majesté à portée de recommander au Parlement Impérial l'abrogation de la partie de l'Acte d'Union qui a rapport à ce sujet, très persuadés que la recommandation de Sa Majesté recevra l'attention que son importance constitutionnelle mérite à si juste titre.

Nous espérons, avec Son Excellence, que la prospérité du *Canada-Uni* s'accroîtra par les efforts réunis des diverses branches de la Législature, et nous recevons avec plaisir de Votre Excellence, l'assurance que Votre Excellence coopérera cordialement à promouvoir toutes les mesures propres à assurer à cette Province la paix, la prospérité, la justice et le bonheur.

Nous éprouvons un sensible plaisir de voir que Votre Excellence continuera à exercer la charge qui lui a été confiée par notre Souveraine, d'après les principes reconnus de notre Constitution Provinciale, et de manière à rencontrer les besoins et les vœux du peuple.

Nous savons très-bien apprécier les efforts qu'a faits Votre Excellence, lorsqu'il est survenu des vacances dans les emplois les plus importants de l'administration, pour les rem-

plir en nommant des personnes qui étaient censées jouir de la confiance du peuple, et nous regrettons que des obstacles extraordinaires aient suscité des retards dans la réalisation de ce projet, malgré les efforts incessants de Votre Excellence à cet effet.

Nous nous flattons que les diverses branches de la Législature, dans l'exercice entier de leurs pouvoirs constitutionnels, conserveront l'harmonie essentielle au bien-être du peuple dans l'intérêt seul duquel ces pouvoirs leur sont conférés; et en nous livrant à nos devoirs importants, nous nous unissons à Votre Excellence, pour exprimer l'humble espérance que le Très-Haut bénira nos efforts, et les rendra efficaces pour promouvoir le bien public.

La dite adresse étant lue par le greffier, la Chambre y a unanimement acquiescé. Adresse adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la dite adresse.

L'Honorable M. *William Morris* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait commandé de remettre à cette Chambre. L'Hon. S. Washburn résigne son siège

Il a été lu comme suit :

C. T. METCALFE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information du Conseil Législatif, la lettre que l'Honorable *Simeon Washburn* lui a adressée en résignant son siège dans cette Chambre.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 30 novembre, 1844.

(Appendice, No. 1.)

L'Honorable M. *William Morris* a présenté trois pétitions du conseil municipal du district de *Johnstown*, demandant la dotation des écoles de grammaire de district; que les frais de l'administration de la justice dans le *Haut-Canada* soient pris comme dans le *Bas-Canada*, sur le revenu de la Province; que le montant entier des deniers prélevés au moyen de taxes dans les diverses localités, soit mis à la disposition des conseils de district, et demandant une réduction générale des dépenses publiques par l'adoption d'un système d'administration sage et économique; Pétitions.
Conseil municipal du district de Johnstown;
et